



Droit Devant

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Professions Réglementées Auprès des Juridictions n°172

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 4 octobre 2022. Elle avait pour seul objet la présentation des comptes concernant les frais de santé et la prévoyance lourde au 31/12/2021.

La complémentaire santé

Il y a une baisse d'un nombre de salariés ayant rejoint le régime de branche (-7,2%). 1 289 salariés sont couverts par ce régime auquel s'ajoutent 962 ayants droit (*enfants et conjoints*). L'âge moyen des assurés est de 44,5 ans. Nous avons 1 059 femmes pour 230 hommes. L'effectif moyen par étude est de 6,2 salariés.

Le résultat du régime des salariés de la branche est positif. Le ratio Sinistre/cotisation est de 93,3% en 2021 et de 89% depuis que le régime existe. Le régime des ayants droit est, lui, déficitaire depuis l'origine. Cela s'explique du fait d'une population faible numériquement et très volatile. Il reste que tous régimes confondus, les résultats sont à l'équilibre : un S/P à 93,4% en 2021 et à 89,5% depuis l'origine.

La moyenne des restes à charge est évaluée à 115 €. Le taux de couverture de l'ensemble des risques est de 87%. Il se décompose ainsi :

Famille d'actes	Taux de couverture	Reste à charge moyen
Hospitalisation	91%	55 €
Consultation, visites	89%	18 €
Frais médicaux de ville : analyse, radiologie, auxiliaire...	97%	7 €
Pharmacie	100%	0 €
Optique	76%	105 €
Dentaire	73%	118 €
Appareillage	85%	25 €
Cures thermales	79%	251 €
Maternité	96%	14 €
Médecine douce	100%	0 €

Chirurgie de l'œil 981 €

Prothèses dentaires 559 €

Prothèses auditives 473 €

Prévoyance lourde

Nous sommes dans le cadre d'un régime « *suivi de désignation* ». 413 établissements ont rejoint le régime de branche. En 2021, ce régime est excédentaire puisque son S/P est de 69,1%. Mais il est déficitaire avec un S/P de 109,5% si l'on prend en compte les résultats techniques depuis l'origine. Cela est essentiellement dû à l'année 2017, et aux arrêts de travail cette même année.

Erratum :

Une coquille s'est glissée dans notre « *Droit Devant* » n° 170. Il fallait lire :
A1 : 1 680,45 €
A2a : 1 690 € [et non A2b= 1 690 €]
T2a : 1 680,45 €

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « PRAJ »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes